



Demission sur mon emploi actuel au bout de cinq ans

Par Visiteur

Bonjour, si je demissionne de mon emploi actuel au bout de 5 ans d'anciennete, que dois je formuler dans ma lettre ? SUIS JE TENU de faire mon preavis ? comment puis je l'eviter ? Aurais je le droit à des indemnites de la part de mon employeur ? puis je beneficier de mon solde de ma derniere semaine de conges ? MERCI

Par Visiteur

Cher monsieur,

que dois je formuler dans ma lettre ?

Il n'y a aucune mention obligatoire. Il suffit d'exprimer une volonté non équivoque de démissionner. "Par la présente, je vous informe de ma démission aux fonctions de etc. J'entends bien réaliser mon préavis sauf à ce que vous acceptiez de m'en dispenser".

SUIS JE TENU de faire mon preavis ? comment puis je l'eviter ?

Vous êtes effectivement tenu de faire votre préavis. Néanmoins, vous pouvez proposer à votre employeur de vous dispenser de votre préavis. S'il accepte, vous n'aurez pas à le faire, mais il ne vous sera pas payé.

Aurais je le droit à des indemnites de la part de mon employeur ?

Non.

puis je beneficier de mon solde de ma derniere semaine de conges ?

Oui, les congés non pris sont indemnisés lors de la remise du solde de tout compte.

Très cordialement.